

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

N° ordre
22-65

N° ordre dans la séance :
DE-08112022-10

Date de la convocation :
31/10/2022

Date de l'affichage :

10 NOV. 2022

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre à 18 heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Anne-Laure PETITE, Adjoint, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, David TREBOZ, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER, conseillers

Absents excusés : Robert VILLARD (procuration à Monsieur Di PAOLO), Dominique GERRA, Déborah GLEYZE, Dominique SCALMANA, Emilie VALTON, Christelle MARCHAND

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

OBJET : DM N°2 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur David TREBOZ, conseiller municipal délégué aux finances informe le conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires. Aussi, le conseil municipal sera invité à examiner la DM n°2 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : salaires, appointements,....	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et à des virements de crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE Le Maire à procéder aux mouvements indiqués dans la Décision Modificative n°2 du Budget Eau et Assainissement qui se présente ainsi,

ADOpte la décision modificative n°2 du Budget Eau et Assainissement telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

